

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 6

*Objet : Convention
petites villes de demain*

Date de convocation :
18 mai 2021

Date d'affichage :
18 mai 2021

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

17

Nombre de votants :

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 25 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Jean-Pierre ANGLAS, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Lafrançaise avec la communauté de communes ont candidaté à l'appel à projet « Petites Villes de Demain » au mois de novembre 2020. Par courrier de Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, nous a indiqué que la commune et la communauté étaient lauréates du dispositif.

Ce programme est constitué dans un 1^{er} temps par l'établissement d'une convention d'adhésion au dispositif permettant de définir le projet de territoire (commune et communauté de Commune Coteaux et Plaine du Pays Lafrançais).

Dès la signature de la convention, nous pourrions mobiliser les financements pour le poste de chef de projet, obtenir un accès prioritaire des projets au financement France-Relance et de prêts de la Banque des Territoires.

Aussi, après trois mois de travail participatif avec la DDT, la communauté de communes et une séance de présentation de cette politique de l'Agence Nationale de la cohésion des Territoires, les élus se doivent de valider le projet de convention. Monsieur le Maire donne lecture de ce document.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir.
- AUTORISE Madame Brigitte DELCASSE, 1^{er} adjointe au Maire à signer la convention au titre de la commune de Lafrançaise.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL